

l'insurgé

POUR UNE ORGANISATION RÉVOLUTIONNAIRE

« La jeunesse est la flamme
de la révolution »
Karl Liebknecht

24 mars 2023

www.insurge.fr

Pour en finir avec la réforme des retraites, deux premières urgences : aucune promulgation de la loi Macron ! Arrêt de toute concertation sur quelque projet que ce soit avec le gouvernement !

Alors que la mobilisation contre la réforme Macron-Borne des retraites se poursuit, un premier bilan s'impose : en dépit d'une opposition massive des travailleurs à cette réforme, malgré de puissantes manifestations et les grèves, malgré nombre d'initiatives spontanées, Macron et son gouvernement ont pu faire avaliser leur réforme en recourant à tous les dispositifs de la V^e République, dont l'article 49 ter de la constitution gaulliste.

N'ayant pas la majorité requise à l'Assemblée nationale pour faire voter cette loi réactionnaire, Macron a donc utilisé cet article qui est l'un des éléments antidémocratiques emblématiques de cette constitution, de ce régime bonapartiste bâtard de la V^e République.

Mais ce n'est pas seulement la constitution qui lui a permis d'aller jusqu'au bout de son projet : Macron s'est d'abord appuyé sur le recours massif, trois mois durant, aux concertations sur cette réforme, au dialogue social, dont peut aujourd'hui se réclamer Macron (ce texte « a été préparé par le gouvernement après des mois de concertations » rappelle Macron le 22 mars).

Car ces mois de concertations sur le projet de réforme des retraites entre les directions syndicales et le gouvernement, celles qui ont eu lieu depuis le début de l'année durant la mobilisation, ont constitué un encouragement pour le gouvernement à aller au bout de son projet, et ont entravé, retardé, la mobilisation nécessaire. Ces concertations ont contribué à ce que la mobilisation reste canalisée sur le terrain d'une simple mobilisation sociale, alors que ce qui s'exprime depuis des semaines, c'est la volonté de mettre en échec l'ensemble de la politique du gouvernement, la volonté d'en finir avec ce pouvoir.

Les directions syndicales, si elles ont dû accepter l'unité qui leur a été imposée par la mobilisation, ont ainsi pu choisir d'organiser une succession de journées d'action, refusant de préparer la grève générale, refusant notamment d'appeler à une manifestation centrale contre les lieux du pouvoir.



Et maintenant ?

Le Medef a, le 22 mars au matin, fixé la feuille de route que Macron devra mettre en œuvre : « *Je rappelle que certaines négociations sont en cours (...). Les grandes messes, cela ne marche pas. Il faut des objectifs précis (...). Avant de négocier, il faut travailler et parvenir à un diagnostic partagé. (...) Les prochaines réformes sociales devront s'appuyer sur une méthode différente (que celle utilisée pour les retraites) et être davantage discutées et négociées en amont avec les partenaires sociaux en visant des réponses très concrètes, opérationnelles* » (Roux de Bézieux, *Les Échos*).

Aussitôt, Macron s'exécute et annonce le mercredi 22 mars à 13 heures une vague de nouvelles mesures (concernant notamment « *le plein emploi, l'ordre républicain* » mais aussi « *Pour l'école, pour la santé, on a des immenses ambitions* ») qui devront recourir à la méthode définie par le dirigeant du patronat. Ainsi le projet de loi Darmanin sur l'immigration dont le report vient d'être décidé et qui devra être découpée dans « *les prochaines semaines* » en « *plusieurs textes* ». De manière à provoquer moins de résistances. Macron a précisé vouloir « *moins de textes de loi* » et des « *textes plus courts et clairs* », évoquant un délai de trois semaines à un mois pour arrêter les « *objets et la méthode* » des futures concertations.

Sans attendre, Macron applique donc sur ce plan-là également, la feuille de route définie par le MEDEF : il cherche à reprendre les concertations et le dialogue social avec les dirigeants syndicaux en leur proposant, le 24 mars, de nouvelles discussions : Macron s'est dit « *totalelement disponible, ainsi que le gouvernement, pour avancer* » sur un certain nombre de sujets. Et en même temps, il cherche à disloquer le front syndical en essayant de valoriser « *l'esprit de responsabilité et sa volonté d'apaisement que je partage* », de Laurent Berger.

Mais dans l'immédiat, le rejet de la réforme et la volonté d'infliger une défaite à Macron et au gouvernement restent entières.

L'exigence immédiate : aucune promulgation de la loi imposée par le recours au 49 ter !

Abrogation de la loi sur les retraites !

Aucune concertation avec ce gouvernement !

Halte à la violence policière ! Liberté de manifester ! Non aux réquisitions !

Que les organisations du mouvement ouvrier rompent avec ce gouvernement : qu'elles mettent en quarantaine le gouvernement du 49 ter dans l'objectif d'en finir avec Macron et son gouvernement et au-delà avec cette « *république monarchiste* ».

C'est sur cet objectif que les dirigeants syndicaux doivent appeler à une manifestation centrale contre Macron et son gouvernement.